

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1066
15 mai 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 mai 2007, à 10 h 15

Présidente: M^{me} Sarala FERNANDO (Sri Lanka)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1066^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je veux d'emblée vous souhaiter de nouveau la bienvenue à Genève; en particulier à ceux qui ont pris part aux différentes activités relatives au désarmement qui ont eu lieu ailleurs qu'à Genève après la première partie de notre session. Nous espérons tous, je crois, que la Conférence du désarmement pourra tirer parti du climat assez favorable qui règne depuis le début de l'année 2007 pour se mettre au travail de façon productive et assidue, ce que nous attendons tous. J'appelle de mes vœux une poursuite fructueuse des travaux commencés.

Tout d'abord, j'appelle votre attention sur la demande de participation aux travaux de la Conférence à la présente session, qui émane du Ghana. Cette demande est publiée sous la cote CD/WP.544/Add.5.

La demande a été portée à l'attention des coordonnateurs de groupe et de la Chine lors des consultations présidentielles d'hier. Conformément à la pratique habituelle, je vous invite à prendre une décision à son sujet sans examen préalable en séance plénière informelle.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Ghana à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): J'invite le représentant du Ghana à venir occuper la place qui lui est réservée dans la salle.

J'aimerais à présent vous informer des consultations que j'ai conduites entre la première et la deuxième partie de la session.

Vous vous souviendrez qu'à la dernière séance plénière de la Conférence, le 30 mars 2007, immédiatement avant la pause, je vous avais informés que, durant les séances plénières, officielles et informelles, tenues sous la présidence sri-lankaise, il était devenu évident qu'un large soutien se dessinait de la part des délégations, tous groupes régionaux confondus, en faveur du projet de décision présidentiel publié sous la cote CD/2007/L.1.

Parallèlement, au cours des séances plénières informelles tenues les 29 et 30 mars, nous sommes parvenus à la conclusion que quelques délégations avaient besoin de temps pour recevoir des instructions de leur capitale au sujet du projet de décision.

La Conférence a également autorisé la Présidente à tenir une session extraordinaire en application du paragraphe 8 du Règlement intérieur entre la première et la deuxième partie de la session, avant la fin avril, dans le but d'examiner les perspectives qui s'offrent de parvenir à une décision sur le projet de décision présidentiel L.1.

Le 20 avril, j'ai donc demandé au secrétariat d'informer les membres de la Conférence qu'aucune objection n'avait été exprimée quant à la tenue d'une session extraordinaire les 23 et 24 avril 2007, mais que, de leur côté, les États membres qui avaient demandé davantage de temps avaient fait savoir qu'ils n'avaient aucune information nouvelle à apporter.

(La Présidente)

Par conséquent, j'ai poursuivi mes consultations avec ces délégations pour m'assurer de leur volonté d'aller de l'avant au sujet du document CD/2007/L.1.

Y a-t-il quelque chose de nouveau sur la question? Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Irlande.

M. KAVANAGH (Irlande) (parle en anglais): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon propre pays, l'Irlande.

Alors que nous entamons la deuxième partie de la session annuelle de la Conférence, permettez-moi de vous assurer de la confiance que les délégations de ces sept pays ont en vous et les autres Présidents de la Conférence pour 2007.

Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont passé les deux dernières semaines à Vienne, à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu en 2010.

Vous savez sans doute que nombre d'intervenants ont applaudi et encouragé, à Vienne, les travaux des six Présidents de la Conférence. Dans ce contexte, je vous informe que, dans ses observations sur la question d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, la Coalition pour un nouvel ordre du jour s'est déclarée encouragée par les récentes discussions constructives qui avaient eu lieu à Genève à ce sujet; nous nous sommes particulièrement félicités des initiatives prises à la Conférence du désarmement, notamment la proposition du groupe des six Présidents visant à lancer les négociations. La Coalition a indiqué que, pour qu'un tel traité ait quelque utilité, il devait être assorti d'un mécanisme de vérification et prendre en compte les stocks existants. Elle a également noté que la négociation et la conclusion d'un traité sur les matières fissiles limiteraient l'extension des arsenaux nucléaires existants et, par conséquent, pourraient être considérées comme un pas important dans la voie conduisant par étapes à une élimination totale des armes nucléaires.

Les gouvernements des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour ont le vif espoir que la Conférence saura saisir l'occasion de sortir de l'impasse de ces dix dernières années et d'entreprendre enfin des travaux de fond.

La Coalition a la certitude que, sous la direction efficace des Présidents de la Conférence et pour autant que les États membres fassent preuve de souplesse et d'un sens des responsabilités, nous finirons par y arriver.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Irlande des paroles aimables adressées à la présidence ainsi qu'au groupe des six Présidents. Je saisis cette occasion pour noter avec satisfaction les encouragements reçus de la société civile au sujet de la proposition L.1.

(La Présidente)

Afin de consulter les États membres sur le projet de décision présidentiel L.1, je suspends la présente séance plénière officielle pour convoquer une séance informelle. Nous reprendrons ensuite la séance plénière officielle. La séance est suspendue pour cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 12 h 25.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): La séance plénière officielle est reprise.

Je vous informe des résultats de la séance plénière informelle. Je crois savoir qu'il n'y a toujours pas consensus sur le projet de décision L.1, certaines délégations ayant demandé du temps pour prendre des instructions. La présidence poursuivra donc ses consultations afin de déterminer si les délégations entendent aller de l'avant et prendre une décision sur le texte L.1, dont la Conférence reste saisie. Nous continuerons de répondre à toutes les demandes des délégations à propos de ce texte. Je prie toutes les délégations de faire part à leur capitale du souhait ardent de la Conférence de reprendre des travaux de fond. J'espère que des instructions positives arriveront bientôt. Je déclare également que le groupe des six Présidents demeure confiant quant à la proposition formulée et continue de faire fond sur le processus qui a précédé la rédaction du projet L.1.

Quelque autre délégation souhaite-t-elle intervenir à la présente séance plénière, avant que j'annonce la séance plénière suivante?

Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

M. SHOUKRY (Égypte) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de vous dire combien nous sommes satisfaits de la manière excellente dont vous-même, ainsi que l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M^{me} Mtshali, et l'Ambassadeur d'Espagne, M. March, avez présidé la Conférence au cours de la première partie de la session. Les efforts fournis par vous-même et les autres Présidents pour redonner vie à la Conférence du désarmement et l'enthousiasme remarquable que vous avez suscité pour cette idée sont réellement louables.

J'aimerais vous assurer du soutien de ma délégation alors que nous entamons la deuxième partie de la session de la Conférence et que nous entreprenons une mission importante, qui est de redonner vie à la Conférence et de commencer des travaux de fond.

Ma délégation se félicite des efforts menés par le groupe des six Présidents pour formuler la proposition présentée lors de la séance plénière du 23 mars. Il est vraiment gratifiant de voir que, après plusieurs années de stagnation intolérable de la Conférence, un trait de lumière semble poindre au bout du tunnel.

Nous sommes tous conscients de l'histoire de la Conférence et des circonstances qui ont abouti à l'impasse dont elle doit impérativement sortir. Si nous voulons progresser, nous devons à la fois retenir les leçons du passé et assouplir nos positions en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme. Nous devons tous poursuivre l'impulsion donnée et travailler de façon constructive afin de tirer parti de cette évolution de la Conférence, aux travaux de laquelle ma délégation est plus que prête à participer.

(M. Shoukry, Égypte)

Malgré cette évolution importante, nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en place d'un processus ou d'un mécanisme consultatif structuré, ouvert à tous, transparent et multilatéral, officiel ou informel, pour examiner le projet de décision présidentielle.

Ma délégation regrette qu'un processus consultatif régulier n'ait pas vu le jour entre la première et la deuxième partie de la session, au cours duquel les États membres auraient pu, dans un cadre multilatéral, et dans un esprit d'ouverture et de transparence, avancer des suggestions concrètes et exprimer des préoccupations de façon à ce qu'elles puissent être examinées et prises en compte.

Après tout, la Conférence est une instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, par conséquent et par définition, elle exige un engagement multilatéral. Pour que la Conférence du désarmement entame des travaux de fond de manière constructive, tous les États membres doivent avoir le sentiment que leurs préoccupations, tant au niveau des procédures que sur le fond, ont été suffisamment prises en compte.

Nous sommes convaincus qu'un processus consultatif structuré, ouvert à tous et transparent permettrait d'examiner comme il se doit la proposition présidentielle, et nous vous exhortons, Madame la Présidente, à créer ce mécanisme. Cela consoliderait certainement la proposition et nous permettrait à tous de la considérer comme nôtre.

Je conclurai en réaffirmant que la délégation égyptienne fera tout son possible pour conjuguer ses efforts de manière constructive à ceux des autres États membres de la Conférence dans le but d'entamer des travaux de fond. Nous considérons qu'il est nécessaire de tirer parti de l'impulsion donnée et d'aller de l'avant de manière à servir les intérêts de l'ensemble des États membres, plutôt que de prendre en compte les intérêts de certains aux dépens de ceux des autres.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte.

J'aimerais à présent déclarer officiellement que, comme les délégations s'en souviennent, chacun des États membres a été consulté par l'un des six Présidents de la session et, dans certains cas, un second cycle de négociations a eu lieu sous la présidence espagnole, avant que ne soit déposée la proposition L.1.

Au cours de ma présidence, nous avons organisé de nouvelles consultations, le 27 mars, le 16 et le 17 avril et le 8 mai, à l'intention des délégations qui avaient des questions à poser. J'ai été également en contact téléphonique avec ces délégations pour m'assurer de leur volonté d'aller de l'avant; je donne ces informations dans un souci de transparence et pour souligner les efforts sans faille menés par la présidence pour trouver, avec les délégations concernées, les moyens de répondre à leurs inquiétudes.

Cela dit, je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

M. PRASAD (Inde) (parle en anglais): Madame la Présidente, au moment où nous entamons la deuxième partie de la session de 2007 de la Conférence, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que les Ambassadeurs d'Afrique du Sud et d'Espagne, pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence. Ma délégation partage le désir d'aller de l'avant qui prévaut cette année à la Conférence.

Pour l'Inde, au stade actuel des activités de la Conférence, l'établissement d'un programme de travail demeure la priorité absolue et nous soutenons les initiatives de nature à faciliter la réalisation d'un consensus en la matière. Nous notons avec satisfaction que le projet de décision présidentiel publié sous la cote CD/2007/L.1 se concentre sur cette question.

Madame la Présidente, vous avez clairement dit en plénière que le projet de décision et le calendrier des activités constitueraient, pour des raisons pratiques, un programme de travail. Pour nous, il ne fait aucun doute que ces deux documents constituent un programme de travail. Pour garantir la bonne marche des négociations, les paramètres fondamentaux de l'exécution graduelle du programme de travail doivent être largement compris, en particulier sur le fond. C'est là une nécessité si nous voulons réussir et si nous voulons que les travaux de fond que nous souhaitons entreprendre à la Conférence donnent des résultats constructifs.

La véritable vocation de la Conférence est de mener des négociations pour parvenir à des instruments juridiques multilatéraux et non discriminatoires sur les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour. La Conférence a également entrepris un examen préalable aux négociations qui consiste à recenser les sujets à traiter – travail qui a pris toute l'année dernière et la première partie de la présente session annuelle – et à préciser les objectifs sur lesquels un accord entre les membres de la Conférence doit absolument intervenir pour que les négociations aboutissent.

Puisque nous sommes engagés dans ce processus maintenant, ma délégation souhaiterait réaffirmer toute l'importance qu'elle attache à la négociation d'un traité universel, non discriminatoire et effectivement et internationalement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il serait souhaitable que la présidence s'exprime clairement sur ce point, dans le prolongement des documents CD/1299 et CD/1547.

L'Inde a approuvé le mandat relatif à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tel qu'il a été défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/75 L, résolution dont notre pays s'est porté coauteur. Nous avons réitéré à plusieurs reprises ce soutien, lorsque la Conférence a examiné le sujet, d'abord en 1995 suite à l'adoption du document CD/1299, puis en 1998 après l'adoption du document CD/1547.

Nous espérons sincèrement qu'il existera une entente suffisante sur cette question fondamentale tandis que nous progresserons vers la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence.

Ma délégation avait souhaité que ces négociations se déroulent dans le cadre d'un comité spécial et non sous la direction d'un coordonnateur, afin de pouvoir mieux défendre ses positions. Vous avez, Madame la Présidente, clairement dit que les fonctions des coordonnateurs seraient comparables aux fonctions d'un organe subsidiaire. Puisqu'il n'a pas été possible de

(M. Prasad, Inde)

désigner des coordonnateurs, il serait très utile que les précisions que vous avez apportées tout à l'heure soient intégrées, même sous une forme condensée, dans la déclaration présidentielle complémentaire.

Ma délégation encourage la présidence à poursuivre les consultations pour permettre à la Conférence de parvenir à une décision tenant compte des intérêts et des préoccupations de l'ensemble des délégations. Il nous faut aller au-delà d'un appel au bon sens et à la sagesse. Seul un processus consultatif peut permettre à la présidence d'exprimer des idées de nature à persuader l'ensemble des membres de la Conférence de parvenir à un consensus. L'Inde poursuivra sa participation constructive aux efforts en cours pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole? Je la donne à la représentante du Pakistan.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Madame la Présidente, nous voudrions à notre tour saisir cette occasion, alors que nous entamons la deuxième partie de la session 2007, d'exprimer notre reconnaissance pour le dévouement et l'énergie avec lesquels vous présidez les travaux de la Conférence. Nous voudrions également remercier l'Ambassadrice Mtshali et l'Ambassadeur March de l'efficacité avec laquelle ils ont présidé la Conférence au début de cette année.

Nous avons déjà exprimé les préoccupations qui sont les nôtres quant au document L.1 lors des consultations officieuses. Nous voudrions simplement reprendre ici quelques remarques que nous avons déjà formulées en ces occasions, afin de réitérer nos vues sur les discussions qui ont eu lieu au début de cette année.

Il nous apparaît que, durant la première partie de la session, au cours des discussions informelles ou officielles, un large soutien s'est dégagé en faveur de la poursuite de l'examen des quatre questions principales lors de la deuxième partie de la session. Les discussions sur l'ensemble des points de l'ordre du jour faisaient apparaître des divergences de vues et de méthodes. L'impulsion donnée aurait pu être mise à profit pour rapprocher les points de vue et pour parvenir à une meilleure compréhension des questions soulevées sur les différents points de l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que cela aurait pu nous aider davantage à élaborer un programme de travail complet et équilibré.

À l'évidence, un soutien clair à la création de comités spéciaux sur les quatre sujets s'est dégagé, et dans ce contexte nous voudrions rappeler que la majorité des membres de la Conférence s'est déclarée prête à ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial publié sous la cote CD/1299 et du mandat figurant dans ce rapport, qui appelait à la conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous pensons que nous devons nous en tenir à ces paramètres acceptés afin de nous engager résolument dans la voie des négociations.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Si les membres de la Conférence veulent établir un ordre de priorité dans l'examen des différentes questions pour parvenir aux objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires, la question des garanties de sécurité négatives devrait être traitée en priorité. Poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire demeure la raison d'être de la Conférence. Une telle démarche aiderait à renforcer la confiance des États non dotés d'armes nucléaires, à consolider le régime de non-prolifération et, partant, à poser résolument les bases du désarmement nucléaire.

L'étape suivante devrait être un programme complet de désarmement nucléaire qui comprendrait un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et une feuille de route claire pour les étapes à venir. C'est à notre avis le moyen le plus sûr de redonner durablement vie à la Conférence, ce qui est notre objectif commun aujourd'hui.

Il nous semble que le document L.1 mérite un réexamen. Il conviendrait de créer un mécanisme de consultation ouvert et, dans ce contexte, nous soutenons fermement la proposition formulée par l'Ambassadeur d'Égypte tendant à établir, au plan multilatéral, un processus structuré et ouvert à tous, où les préoccupations de tous les pays pourraient être exprimées. De la sorte, chacun pourrait faire sien ce document.

Le Pakistan croit en l'importance du multilatéralisme. Nous tenons à ce que la Conférence se remette au travail, et nous ferons de notre mieux pour lui redonner vie par des négociations, conformément à son règlement intérieur.

Notre capitale est en train d'analyser et d'évaluer le projet de décision et les mandats spécifiques qui y sont proposés. Nous n'avons pas encore achevé cette analyse fondamentale. Par conséquent, nous nous réservons le droit d'examiner le document L.1 et, si nécessaire, de proposer des modifications au texte; nous soulignons de nouveau qu'il importe d'avoir des discussions dans un cadre structuré et ouvert à tous, comme cela a été dit par l'Ambassadeur d'Égypte.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

M. SAJJADPOUR (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'aux autres Présidents de la Conférence. Je suis certain que, sous votre présidence et avec vos talents de diplomate, les travaux de la Conférence aboutiront.

Je prends la parole pour faire un certain nombre d'observations concernant le sujet examiné par la Conférence. Nous pensons que, pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré, une coopération franche et entière, dans le respect du Règlement intérieur de la Conférence, est absolument nécessaire. Les opinions exprimées par les membres de la Conférence doivent être scrupuleusement prises en compte.

(M. Sajjadpour, Rép. islamique d'Iran)

Ma délégation souhaite elle aussi faire des observations et poser des questions, quant à la procédure et sur le fond du document publié sous la cote CD/2007/L.1. Ces préoccupations doivent être prises en compte à la Conférence dans le cadre d'un processus de négociation ouvert. S'agissant du fond, nous attendons les instructions de notre capitale.

Permettez-moi de réitérer certains points qui, de l'avis de ma délégation, revêtent une importance particulière.

Les quatre questions centrales déjà définies par la Conférence sont d'importance égale, sans exception. Par conséquent, il convient de leur réserver un traitement égal. Nous ne comprenons pas pourquoi la Conférence devrait reporter des négociations très concrètes sur les garanties de sécurité négatives et le désarmement nucléaire, qui constituent pourtant des priorités absolues pour la communauté internationale. Tout retard à cet égard constituerait une source de préoccupation et de regret.

Comme ma délégation l'a dit en différentes occasions, sa position sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles repose sur l'idée d'un accord vérifiable, global et non discriminatoire. Tous les stocks, passés et actuels, doivent être pris en compte par le traité. Un tel traité devrait constituer une étape vers le désarmement nucléaire, et non comme un simple instrument de non-prolifération. Nous soulignons que ce processus s'inscrit dans le cadre du mandat Shannon.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Iran et donne à présent la parole au représentant de l'Algérie, suivi de l'Ambassadeur du Royaume-Uni, qui sera le dernier orateur pour aujourd'hui.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Tout d'abord, permettez-moi de vous exprimer la gratitude de la délégation algérienne, Madame la Présidente, pour les efforts que vous et les autres Présidents de la session de 2007 avez déployés pour parvenir à un consensus sur un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence du désarmement.

La délégation algérienne a exprimé sa position durant les séances informelles de la première partie de la session de 2007. Elle s'est aussi prononcée sur le document L.1. Nous saluons les aspects positifs de cette proposition, qui englobe les quatre questions centrales dont est saisie la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Parallèlement, la délégation algérienne a formulé plusieurs observations sur la forme et le contenu de l'initiative durant les consultations informelles ou les discussions bilatérales. Elle souhaite que le groupe des six Présidents fasse tout ce qui est en son pouvoir pour surmonter les divergences qui subsistent et parvenir à un consensus sur le document L.1.

Nous avons écouté avec attention les nombreux commentaires des délégations sur les points de procédure et les questions de fond que soulève cette proposition. En principe, nous approuvons certains de ces commentaires. C'est pourquoi, Madame la Présidente,

(M. Khelif, Algérie)

la délégation algérienne vous engage, ainsi que les autres Présidents, à trouver un mécanisme propre à donner suite à la proposition de l'Ambassadeur d'Égypte de tenir des consultations multilatérales, ici, à la Conférence, au sujet de votre proposition et des commentaires des délégations ou des modifications qu'elles souhaiteraient y apporter, afin de parvenir à un consensus sur un programme de travail complet de nature à satisfaire toutes les parties.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais): Madame la Présidente, je m'associe aux orateurs précédents pour vous exprimer mon soutien ainsi qu'aux autres Présidents dans ce qui se révèle être une discussion difficile et tortueuse sur les moyens de relancer les travaux de cette instance.

Je dois admettre que l'intervention de l'une des délégations sur le manque de structure des consultations tenues entre la première et la deuxième partie de la session – intervention à laquelle vous avez répondu – me laisse perplexe. Mes collègues se souviendront d'ailleurs que la même délégation avait présenté un amendement à la décision, à la fin de la dernière séance, qui a eu pour effet d'empêcher en fait la tenue de séances plénières extraordinaires tant qu'il n'y aurait pas consensus sur le document L.1. Initiative habile, mais sans doute peu sage au vu des dernières observations qui ont été faites aujourd'hui.

De l'aveu général, ce me semble, il est dans l'intérêt de tous les États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, de reprendre les travaux de la Conférence. Certaines délégations ont dit avoir besoin de plus de temps. S'il peut être surprenant que sept semaines ne suffisent pas pour recevoir des instructions sur un tel sujet, pourtant discuté depuis un certain nombre d'années, il faut accepter le fait que les pays ont besoin de temps, mais qu'ils finiront, nous l'espérons, par exposer des demandes précises et des difficultés spécifiques, de façon à recevoir des clarifications de vous-même et des autres Présidents, ainsi que d'autres délégations dans la salle, pour que nous puissions aller de l'avant, comme l'a indiqué, en particulier, notre collègue de l'Inde aujourd'hui.

Bien sûr, la bonne foi est de mise si nous voulons aller de l'avant et aboutir, mais j'aimerais soulever un aspect pratique, que personne n'a abordé aujourd'hui, mais qui mérite une attention particulière. Dans quelques semaines, nous n'aurons plus le temps d'avancer réellement sur l'un quelconque des sujets abordés dans la décision L.1. Or, comme des collègues du Mouvement des pays non alignés l'ont fait remarquer dans d'autres instances, la Conférence du désarmement n'est pas un séminaire. Par conséquent, nous exhortons nos collègues et amis d'autres délégations qui ont demandé davantage de temps à nous retourner rapidement les points précis sur lesquels ils souhaitent des clarifications, afin que nous puissions aller ensemble de l'avant.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. S'il n'y a pas d'autres orateurs – mais je vois que l'Ambassadeur d'Égypte demande la parole. Je la lui donne, mais le prie instamment d'être très bref, sinon les interprètes vont protester.

M. SHOUKRY (Égypte) (parle en anglais): Madame la Présidente, je suis désolé de prendre une nouvelle fois la parole, mais je le fais en espérant que tous les membres auront entendu votre appel et celui lancé par d'autres délégations afin que soit préservé l'esprit constructif qui a dans l'ensemble caractérisé les travaux de la Conférence. Je pense que seuls un échange de vues franc et une prise en compte équitable des intérêts de tous les membres peuvent nous permettre d'arriver à des résultats positifs, qui concrétisent nos objectifs et nos intérêts communs.

Je pense que ma délégation, bien loin de dénaturer les travaux de la Conférence ou les décisions à l'examen, a fait preuve d'ouverture en toute occasion. Elle entend continuer dans cette voie.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Il ne me reste qu'à annoncer que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 22 mai 2007 à 10 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 55.
